

## VOS RESPONSABILITÉS LIÉES AUX DOMAINES DE QUALIFICATION

Outre les obligations communes à tous les répondants, certaines responsabilités sont liées plus spécifiquement à chacun des quatre domaines de qualification professionnelle. Vous êtes répondant en :

- **Administration** : vous détenez un rôle-clé dans la gestion de l'entreprise de construction, dans sa santé financière et dans sa conformité aux obligations administratives.
- **Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction** : votre rôle consiste à prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ou des sous-traitants qui oeuvrent sur les chantiers.
- **Gestion de projets et de chantiers** : vous êtes responsable pour l'entreprise de la planification, de l'organisation, de la direction, du contrôle et de l'évaluation de l'ensemble des activités liées aux projets de construction, et ce, dans le respect des budgets et des échéanciers.
- **Exécution de travaux de construction** : vous êtes garant de l'application rigoureuse des codes et des normes ainsi que des techniques de construction spécifiques aux travaux réalisés. Vous êtes responsable de l'évaluation, de l'affectation et de la supervision des ressources matérielles et humaines dont dispose votre entreprise pour un chantier.

Consultez la **section Répondant** du site Web de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) pour avoir une connaissance approfondie de vos engagements et de vos responsabilités.

[www.rbq.gouv.qc.ca/  
etrerespondant](http://www.rbq.gouv.qc.ca/etrerespondant)

Communiquez avec la Direction des relations avec la clientèle de la RBQ pour obtenir plus d'informations :

**1 800 361-0761**



COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Déposé le : 27 mars 2018

No. : CET-190

Secrétaire : Anik Laplante

**ÊTRE RÉPONDANT,  
PLUS QU'UNE  
SIMPLE FORMALITÉ!**

Régie  
du bâtiment

Québec



Québec

**Vous vous êtes qualifié en tant que répondant pour une entreprise de construction. Il vous faut dorénavant mettre en application les compétences démontrées et vous acquitter des obligations qu'implique votre rôle.**

**La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) vous accompagne dans l'exercice de vos fonctions et vous renseigne sur vos responsabilités dans la section Répondant de son site Web ([www.rbq.gouv.qc.ca/etrepondant](http://www.rbq.gouv.qc.ca/etrepondant)). Voici un aperçu des informations que vous y trouverez.**

## VOS ENGAGEMENTS

À titre de répondant d'une entreprise de construction, vous êtes garant de celle-ci dans un ou plusieurs des domaines de qualification suivants : administration, gestion de la sécurité sur les chantiers de construction, gestion de projets et de chantiers et exécution de travaux de construction.

**Vous êtes une personne physique faisant des affaires seule :** vous êtes personnellement garant du respect des lois et règlements et de la situation générale de l'entreprise. Ainsi, vous assumez la responsabilité des quatre domaines de qualification.

**Vous agissez comme dirigeant d'une société ou d'une personne morale :** vous êtes mandataire de l'entreprise et représentez cette dernière dans l'exercice de vos fonctions. Selon l'importance de l'entreprise, vous répondez d'un ou de plusieurs domaines de qualification.

## VOS RESPONSABILITÉS COMMUNES

Si vous êtes répondant et dirigeant d'une entreprise de construction, vous devez adopter certaines valeurs dans la gestion de l'entreprise que vous qualifiez.

### 1. Probité

La probité doit être au cœur de l'éthique de votre entreprise et se traduire par :

- le respect des lois et de la réglementation
- une conduite honnête et respectueuse envers les clients et les intervenants du milieu
- une préoccupation constante de la sécurité du public qui accède aux bâtiments et aux installations que votre entreprise construit, rénove ou modifie.

Vous entachez la probité de votre entreprise si, par exemple, vous ne respectez pas les clauses de l'entente conclue avec un client, vous nuisez au bon déroulement des travaux sur le chantier ou vous êtes reconnu coupable d'infractions à certaines lois (fiscalité, santé et sécurité du travail, concurrence, etc.) ou d'actes criminels (gangstérisme ou trafic de drogue).

### 2. Maintien des compétences

La mise à jour de vos connaissances est essentielle pour maintenir votre niveau de compétence dans la gestion d'une entreprise de construction, étant donné l'évolution constante des aspects réglementaires, matériels et technologiques du milieu.

### 3. Implication dans l'entreprise

Vous démontrez que vous vous acquittez de votre rôle par une **implication réelle et constante dans l'entreprise et dans sa gestion**. Votre présence régulière aux bureaux de celle-ci ou sur les chantiers témoigne de cet engagement de même que votre participation aux décisions qui la concernent.

Lorsque vous déléguez des tâches, vous demeurez quand même le responsable et vous pourriez être interpellé par la RBQ si une intervention auprès de l'entreprise s'avérait nécessaire. Voilà pourquoi il est essentiel que vous vous assuriez de la compétence et de l'honnêteté des personnes qui sont sous votre responsabilité.

#### Êtes-vous un répondant de complaisance?

Une personne qui, contre certains avantages, accepte de se qualifier comme répondant pour une entreprise sans être réellement impliquée dans la gestion de celle-ci est un répondant de complaisance.

**Une telle pratique est interdite et rend son auteur et l'entreprise passibles de sanctions en vertu de la Loi sur le bâtiment. À cet effet, cette loi oblige le répondant à aviser la RBQ lorsqu'il cesse de qualifier une entreprise.**